

# Formation en tax planning pour le conseiller Private Banking

## **BELGIQUE: RÉGIME FISCAL, PLANIFICATION FISCALE ET SUCCESSORALE**

Avec un contexte concurrentiel de plus en plus difficile et un secret bancaire continuellement attaqué voire menacé de disparition, la place de Luxembourg se voit confrontée, à brève échéance, à de sérieux défis. Parmi ceux-ci, la Banque Privée à Luxembourg devra démontrer sa capacité à se repositionner face aux banquiers des pays de résidence de ses clients et à développer une clientèle européenne sur de nouvelles bases. Pour y parvenir, les conseillers de la clientèle privée devront, notamment, consolider leurs connaissances et leurs pratiques fiscales appropriées à la résidence de la clientèle.

C'est sur la base de ces réflexions que l'IFBL a le plaisir d'annoncer l'élargissement de son offre de formations en matière de Private Banking en proposant un cycle de cours sur la fiscalité belge.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Au terme de cette formation, le participant doit être capable de

- connaître aussi bien la problématique belge qu'un employé de banque en Belgique
- décrire au client résident en Belgique le traitement fiscal applicable en Belgique des produits vendus par sa banque
- comprendre les enjeux du client résidant en Belgique
- poser les bonnes questions afin d'identifier les objectifs, les besoins et les priorités du client

- analyser la situation du client et la confronter avec ses besoins actuels et futurs
- faire l'intermédiaire, le cas échéant, entre le client et le fiscaliste
- proposer des solutions en termes d'optimisation, de structuration et de planification patrimoniale, compte tenu des réglementations belge, luxembourgeoise et européenne.

### **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

L'offre comprend un programme en deux parties:

#### **1. les fondamentaux de la fiscalité belge**

Cette partie est subdivisée en 8 modules distincts d'une durée totale de 8 jours. Chacun des modules sera sanctionné par un examen de contrôle des connaissances. Selon ses dispositions et ses besoins individuels, le candidat s'inscrit soit au parcours complet soit à des modules et/ou des examens distincts.

#### **2. la mise en pratique**

Ce cours porte sur une durée de 3 jours pendant lesquels les apports théoriques alterneront avec les études de cas en équipe ou en sous-groupe et les exposés individuels. Le candidat ne peut accéder que s'il peut se prévaloir de la validation des connaissances des fondamentaux.

En fin de cycle, la notation continue sur les travaux d'équipe et les exposés permettra la délivrance d'un certificat de réussite.



## PROGRAMME

### LES FONDAMENTAUX DE LA FISCALITÉ BELGE

#### → Fisc B Directive Épargne (4 hrs)

Directive européenne sur l'épargne et secret bancaire

- Objectif de la Directive Épargne
- Champ d'application territorial de la Directive
- Revenus visés par la Directive
- Notion de bénéficiaire effectif et règles de détermination de son pays de résidence
- Notion d'agent payeur et obligations des agents payeurs
- Système de la retenue à la source vs système de l'échange d'informations
- Fin de la période transitoire

Formateur: Gerdy Roose

#### → Fisc B Résidence (4 hrs)

Résidence et ses conséquences

- Règles générales dans les pays européens
- Particularités en Belgique et au Luxembourg
- Généralités des conventions internationales permettant d'éviter la double imposition (Belgique, Luxembourg)

Formateur: Bernard Goffaux

#### → Fisc B Revenus (12 hrs)

Traitement des différents types de revenus en Belgique

- Traitement fiscal du revenu professionnel
- Traitement fiscal du revenu immobilier
- Traitement fiscal des dividendes
- Traitement fiscal des intérêts
- Revenus provenant d'épargne fiscalisée
- Revenus d'organismes de placement collectif et d'opérations complexes

Formateur: Koen Marsoul

#### → Fisc B Droit immobilier (8 hrs)

Principes du droit immobilier pour un résident belge

- Aspects fiscaux liés à l'acquisition, la détention et la cession d'un bien immobilier situé en Belgique: droits d'enregistrement, impôt sur les revenus, TVA et droits de succession
- Immeubles et société: intérêts et implications pratiques de la mise en société d'immeubles

- Utilisation de l'emphytéose et de la superficie comme source d'optimisation fiscale
- Utilités et conséquences du démembrement du droit de propriété sur un bien immobilier (usufruit/nue-propriété)
- Techniques de planification successorale à mettre en place pour organiser la transmission d'un patrimoine immobilier

Formateur: Bernard Goffaux

#### → Fisc B Structures patrimoniales (8 hrs)

Principes de base et règles anti-abus des structures patrimoniales

- SICAV, FCP
- SOPARFI, SPRF, SIF, SCI
- Trust, fondations, sociétés offshore
- Sociétés civiles belges

Formateurs: André Pesch / Koen Marsoul

#### → Fisc B Droit civil de la famille (8 hrs)

Droit civil de la famille belge

- Personnalité
- Filiation
- Cohabitation légale
- Concubinage
- Divorce
- Régimes matrimoniaux

Formateur: Nicole Gallus

#### → Fisc B Assurances-Vie (8 hrs)

Traitement fiscal des assurances-vie en Belgique

- Fiscalité mobilière
- Aspects juridiques (fonctionnement de l'assurance-vie)
- Attribution bénéficiaire en assurance-vie
- Droits de succession
- Assurance-vie et donation
- Tontine via assurance-placement

Formateur: Paul Van Eesbeek

#### → Fisc B Libéralités & successions (12 hrs)

Libéralités, successions, donations, testaments

- Libéralités
- Droits successoraux

- Déclaration de succession
- Actif imposable
- Passif
- Fictions contenues dans le code des droits de succession et leur relation avec une planification successorale
- Tarifs applicables
- Particularités
- Particularités régionales
- Conventions
- Actes de la vie courante qui pourraient avoir des incidences lors du décès (résumé des principes développés)

Formateur: André Culot

## LA MISE EN PRATIQUE DE LA FISCALITÉ BELGE

### → Fisc B Mise en pratique (24 hrs)

Conseiller un client belge ayant des avoirs au Luxembourg

- Planification successorale
  - Outils de diagnostic et les questions à se poser
- Succession et questions internationales
  - Patrimoine immobilier et valeur immobilières à l'étranger
  - Droits de succession dans d'autres pays (France, Suisse...)
  - Héritiers à l'étranger
- Structuration
  - Assurances, donations, autres structures
- Questions spécifiques de transmission
  - Quid du conjoint survivant
  - Quid de la protection d'un enfant mineur ou handicapé
  - Quid des œuvres d'art
  - Quid de la philanthropie

Formateur: Emmanuel de Wilde d'Estmael

## FORMATEURS

### → André Culot

Conseiller fiscal indépendant; spécialiste en droits d'enregistrement et de succession; Senior Counsel chez PWC Tax Consultants; Président de la Commission de nomination de langue française pour le Notariat; e.a. professeur à l'ESSF (ICHEC) et à l'EFP, chargé de conférences à l'ULB; rédacteur en chef du Recueil général de l'enregistrement et du notariat.

### → Emmanuel de Wilde d'Estmael

Avocat au barreau de Bruxelles; expert chargé d'enseignement au CEFIAD (FUCAM); professeur à ICHEC-ENTREPRISES; collaborateur scientifique au Centre de droit privé de l'ULB

### → Nicole Gallus

Avocate au barreau de Bruxelles, spécialiste en droit de la famille; maître de conférences à l'ULB, chercheur associé au Centre de droit privé de l'ULB

### → Bernard Goffaux

Fiscaliste chargé des questions relatives à la clientèle belge au sein du département fiscal de la Banque de Luxembourg.

### → Koen Marsoul

Partenaire Ernst & Young, FSO-Tax Leader en Belgique; consultant de la Commission européenne pour les aspects fiscaux du clearing & settlement; membre d'un groupe de travail OECD; formateur auprès de Febelfin

### → André Pesch

Partner Ernst & Young Tax S.à.r.l.; responsable FSO Tax Luxembourg; co-leader EMEA Investment Management Tax

### → Gerdy Roose

Responsable du département fiscal de la Banque de Luxembourg; membre de la commission fiscale de l'ABBL

### → Paul Van Eesbeck

Associé (en qualité de conseiller juridique) du bureau de conseil Vereycken & Vereycken Consulting srl; coauteur de plusieurs livres consacrés aux assurances, aux pensions complémentaires et à la fiscalité immobilière et auteur de nombreux articles dans diverses revues spécialisées

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES, DURÉE ET PRIX

Module	Durée en heures	Dates	Prix membre	Prix non-membre (+3% TVA)
Fisc B Directive Épargne	4	18.3 matin	160,- €	200,- €
Fisc B Résidence	4	18.3 après-midi	160,- €	200,- €
Fisc B Revenus	12	31.3 et 1.4 matin	470,- €	590,- €
Fisc B Droit immobilier	8	27.4	310,- €	390,- €
Fisc B Structures patrimoniales	8	7.5	310,- €	390,- €
Fisc B Droit civil de la famille	8	20.5	310,- €	390,- €
Fisc B Assurances-Vie	8	4.6	310,- €	390,- €
Fisc B Libéralités & successions	12	16.6 après-midi et 17.6	470,- €	590,- €
Examen (1 examen par module)	1	Tous les mardis et dernier jeudi du mois	30,- €	40,- €
Fisc B Mise en pratique	24	7, 8 et 9.7	1.210,- €	1.510,- €

### LIEU

Centre de Formation IFBL/Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg

### INSCRIPTIONS

Customer Service IFBL  
customer@ifbl.lu  
Fax: 46 50 19



INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE  
LUXEMBOURG

**AUX FORMATIONS**

Nom cours	Date	Inscription au cours	Inscription à l'examen (*)	Date de l'examen
Fisc B Directive Épargne	18.3 matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Résidence	18.3 après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Revenus	31.3 et 1.4 matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Droit immobilier	27.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Structures patrimoniales	7.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Droit civil de la famille	20.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Assurances-Vie	4.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Libéralités & successions	16.6 après-midi et 17.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fisc B Mise en pratique (**)	7, 8 et 9.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(\*) Tous les mardis et dernier jeudi du mois; Prix d'inscription: 30 EUR (membres IFBL) 40 EUR (non-membres)

(\*\*) L'accès à ce module est soumis à la réussite des 8 modules précédents

**INSCRIPTION**

- À TITRE PROFESSIONNEL (rubriques Participant et Employeur à compléter)  
 À TITRE PRIVÉ (prix non-membre)

**PARTICIPANT**

Nom	Prénom
Date de naissance	
Adresse	
Tél. professionnel	Tél. privé
E-mail (pour envoi de toutes notifications)	Fax

**EMPLOYEUR**

Nom	<input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Non-membre
Nom du Responsable Formation	Prénom
E-mail (obligatoire) (pour envoi de toutes notifications)	
Adresse de facturation	
Tél.	Fax

En signant la fiche d'inscription, l'intéressé/e déclare accepter les conditions générales figurant ci-après.

Date	Signature (Cachet de l'employeur obligatoire)
------	--

## INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

<b>Lieu</b>	<p>Sauf indication contraire communiquée dans notre confirmation d'inscription, nos formations sont organisées à:</p> <p>l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce</p> <p>Adresse: 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg</p> <p><b>Lignes de bus:</b> à partir de la gare: lignes 1 et 16 à partir du centre-ville: lignes 7, 12 et 13</p>
<b>Formule</b>	<p>Les pauses-café (café, eaux minérales) sont incluses dans toutes nos formations. Pour le déjeuner, une possibilité de restauration existe sur les lieux de la formation (aux frais du participant).</p>
<b>Modalités d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription on-line: via notre e-catalogue sur notre site Internet (<a href="http://www.ifbl.lu">www.ifbl.lu</a>)</li> <li>- Inscription à l'aide du formulaire d'inscription téléchargeable sur le site Internet (IFBL/Documents à télécharger) à envoyer par fax au 46 50 19 à l'attention de notre Customer Service</li> <li>- Inscription par e-mail (<a href="mailto:customer@ifbl.lu">customer@ifbl.lu</a>)</li> </ul> <p>L'IFBL se réserve le droit de refuser les formulaires incomplets.</p>
<b>Conditions d'annulation</b>	<p>Toute annulation devra nous être communiquée par écrit. Sauf présentation d'un certificat médical, pour les annulations reçues moins de 5 jours ouvrables avant le début des cours, nous nous verrons contraints de facturer l'intégralité du montant. Toute annulation reçue avant ce délai sera facturée 20% du prix HTVA de la formation, avec un minimum de 50 EUR et un maximum de 1.200 EUR.</p> <p>Le remplacement d'un participant par un autre sera possible à tout moment sans frais supplémentaires. Il devra nous être notifié par écrit. Sauf présentation d'un certificat médical, les annulations ou reports d'examens seront facturés de manière intégrale.</p> <p>Pour des raisons d'organisation ou en cas de force majeure, l'IFBL se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation.</p>
<b>Certificat</b>	<p>À la réussite d'un examen, un certificat sera envoyé avec la notification du résultat à l'adresse postale indiquée.</p> <p>Une attestation de fréquentation du cours pourra être émise sur demande.</p>
<b>Supports de cours et copyright</b>	<p>La documentation utilisée dans nos formations fait office de support de cours. Elle sera distribuée exclusivement aux participants du cours et ne pourra être vendue, ni copiée, ni divulguée d'une autre manière.</p>
<b>Modalités de paiement</b>	<p>Le paiement est à effectuer sur base d'une facture envoyée séparément après la confirmation du cours. La facture est payable dans les 30 jours ouvrables après réception. D'éventuelles contestations seront recevables dans les 5 jours ouvrables après réception.</p>
<b>Confidentialité des données</b>	<p>Par sa signature, la société garantit qu'elle a obtenu l'autorisation du participant quant à la communication de ses données personnelles pour traitement informatique. La banque assure également que le participant a été informé des tiers destinataires de ces informations: l'employeur, le formateur, le cas échéant, les instituts de formation qui collaborent avec l'IFBL.</p>
<b>Contact</b>	<p>IFBL - Customer Service 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg T. 46 50 16-1   F. 46 50 19   E. <a href="mailto:customer@ifbl.lu">customer@ifbl.lu</a> <a href="http://www.ifbl.lu">www.ifbl.lu</a></p>